

Ajoutons qu'il a été établi qu'en 1857 Pearce avait été condamné à deux années d'emprisonnement avec travail forcé, pour un vol de six chaînes d'or, et que sa co-accusée avait déjà subi, sous le nom de Duranta Southampton, en 1858, une condamnation à quatre mois de la même peine, pour vol d'un manteau de ve-tours.

Le jury, sur le chef de vol au préjudice de MM. Hunt et Roskell, a déclaré Emily Lawrence non coupable et Pearce coupable de recevoir des objets volés; sur le chef relatif aux vols commis chez M. Harry Emmanuel, il a déclaré les deux accusés coupables.

En conséquence, Pearce a été condamné à dix années de servitude pénale et Emily Lawrence à quatre années de la même peine.

Après le prononcé de cette sentence, Emily Lawrence s'est écriée: « Je suis seule coupable; il est innocent. Oh! mon cher James! » Et pendant qu'on l'emmenait hors de l'au-dience, elle faisait entendre des cris déchirants.

KERMESSES.

Dimanche 17 juin.

Baisieux, Bavin, Ennetières-en-Weppe, Gondcourt, Mons-en-Barœul, Mons-en-Pévèle, Templeuve.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Considérations sur l'hygiène des dents et sur l'art du dentiste, par J.-A. GRENIER, dentiste de Paris, ancien fonctionnaire de l'administration générale de l'assistance publique (service des malades).

Celui qui ne prend pas soin de ses dents, trahit, par cette négligence, des sentiments... déplorables.

LAVATER.

Il est remarquable, en effet, que l'homme intelligent et bien élevé a des goûts délicats et le respect de soi-même. Il apporte à sa personne tous les soins auxquels la nature nous oblige. La propreté n'est-elle pas un plaisir hygiénique, un état de bien-être réel; et ne pourrait-on pas dire que cet état de bien-être prend sa source dans la satisfaction d'un devoir accompli? Malgré ses faveurs qui ne peuvent être mises en doute, on rencontre bien souvent encore des personnes qui semblent persuadées que leurs dents doivent rester dans ce qu'elles appellent leur état naturel. Il n'y a, à les entendre, aucun remède à y apporter. Leurs raisons, toutes évidemment fausses, ne sauraient soutenir un examen sérieux.

On dit aussi, (car que n'a-t-on pas?) les dents ne se voient pas, c'est peine perdue de les nettoyer. Les personnes qui donnent ces raisons, que je ne garde de qualifier, me paraissent convaincues à peu près comme celles qui trouvent inutile de se laver à cause de leur profession. Il faudrait croire, d'après leur dire, que la malpropreté est une nécessité de position. Pendant qu'ils travaillent, ceci peut être vrai, mais le travail fini? On ne doit pas oublier une chose importante principalement à l'égard des dents et qu'il faut toujours avoir en vue, c'est qu'il ne s'agit pas seulement d'enlever les parties terreuses qui les envelopperont si on ne les combat pas, mais encore de prévenir la carie, d'empêcher la corruption que peut mener le séjour prolongé des sécrétions, d'ansuler enfin, par le dégage-ment, l'effet des humeurs impures que la nature rejette et qu'il faut empêcher de séjourner sur les dents. Il le faut, non-seulement parce que l'agglomération de ces matières occasionne le déchaussement et même la perte des organes que je n'ai pliqué à conserver, mais encore parce qu'elles choquent la vue de toutes les personnes qui causent avec vous.

La nature, dans sa prévoyance et sa sollicitude, nous a orné des dents couvertes d'un émail dur et blanc, ornées par des genives d'un rose carminé qui les soutiennent et forment autour d'elles un feston régulier. Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut qu'on apporte à ces organes tous les soins qu'ils

demandent absolument. Si l'on s'en abstient, la blancheur des dents et le dessin formé par les genives ont bientôt disparu. Il est facile de s'en convaincre si l'on observe une denture négligée. Les dents sont jaunes et d'un aspect terreux; les genives, d'un rouge-brun, deviennent sanguinolentes, et le dessin qu'elles formaient a perdu toute sa régularité si même il n'est complètement effacé.

Cet état de choses ne se présenterait certainement pas si l'on ne voulait pas autant mettre ses défauts à l'aise, si l'on cherchait à se former de bonnes habitudes, moyen de faire bien penser de soi. Les hommes ne sont-ils pas nés pour vivre ensemble et se convenir mutuellement? Pourquoi donc se faire juger défavorablement? N'est-ce pas sur les apparences que l'on conclut souvent, et ne peut-on pas dire avec raison qu'il y a chez celui qui s'affranchit des règles de la propreté, vice d'éducation, manque de délicatesse dans les goûts, &c. ? Que peut-on penser de celui qui se présente habituellement la bouche négligée, les dents couvertes de la matière répugnante que j'ai décrite? Que ses pieds et toutes les parties qui ont besoin de soins, sont dans le même état que ses dents. Négligence déplorable qui amène plus souvent qu'on ne pense un malaise suivi de maux.

Il est incontestable que plus on a été bien élevé, plus on est minutieux à l'égard de sa propreté; et il est facile de remarquer que tout homme qui se respecte ne s'affranchit jamais des obligations qu'elle impose et qu'il est bon de considérer comme un devoir.

Il n'est pas superflu de faire ressortir, pour terminer, une raison, non fondée bien entendu, apportée par des personnes à qui l'on conseille de donner aux dents les frictions qui leur sont nécessaires; comme celle-ci: « On use les dents... » Je puis affirmer que depuis plus de vingt ans que je pratique, je n'ai jamais vu de dents dont l'émail fut usé parce qu'on l'aurait trop frotté; j'en ai vu beaucoup, au contraire, dont la perte était due à la négligence.

Si l'homme de l'art est indispensable pour guérir quand la douleur ne laisse pas de repos, ou lorsqu'en remplaçant les pertes faites, il aide à mieux parler ou à mieux broyer les aliments, croyez que ses soins ne sont pas moins utiles pour conserver les dents dans la pureté et la blancheur qu'elles doivent toujours avoir. (1871)

ANNONCES

Publication légale.

Dissolution de Société.

Pardevant Me. Louis-Amédée-Jean DUCHANGE et son collègue, notaires à Roubaix, ont comparu :

M. Edouard LAHOUSSE

Et M. Jean-Baptiste FANYAU,

Tous deux filateurs demeurant à Roubaix.

Lesquels ont, par ces présentes, déclaré dissoute, à partir de ce jour, la Société formée entre eux sous la raison sociale LAHOUSSE et C^{ie}, pour la filature de la laine et du coton, suivant acte sous signature privée en date à Roubaix, du 1er avril 1852. (1885)

Demande d'emploi

Un homme, jeune encore, mais ayant une grande expérience des affaires, désirerait trouver un emploi, soit comme dépositaire, soit pour représenter une Maison de commerce à Paris.

Tous les renseignements désirables. S'adresser poste restante aux initiales J. E., à St.-Quentin. 1987.

VILLE DE ROUBAIX.

CONSTRUCTION

ABATTOIR

Le Conseiller municipal faisant fonctions de Maire de la ville de Roubaix,

Donne avis que le LUNDI 2 JUILLET, à 10 heures du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication, au rabais et à l'extinction des feux, des travaux de construction d'un Abattoir public, dont la dépense s'éleva, suivant devis approuvé par décret impérial en date du 23 Mai dernier, à la somme de 151,423 fr. 60 c.

Les plans et devis dudit Abattoir, sont déposés au Secrétariat de la Mairie, où les amateurs pourront en prendre connaissance.

Les soumissions cachetées seront reçues à la Mairie de Roubaix jusqu'à l'heure indiquée pour l'adjudication (1979)

TIERS-BONTE.

A VENDRE

Par suite de dissolution de société

MATÉRIEL

Complet de filature

Savoir :

8 métiers, batis en fer, de 200 broches, grand écartement, nouveau système.

3 métiers, batis en bois, de 200 broches, grand écartement.

2 bobinoirs de 40 bobines, batis en fer, grand écartement, nouveau système.

1 bobinoir de 36 bobines, batis en fer, grand écartement, nouveau système.

3 bobinoirs de 30 bobines, batis en fer, grand écartement, nouveau système.

1 bobinoir de 12 bobines, batis en fer, grand écartement, nouveau système.

3 bobinoirs de 12 bobines, batis en bois.

1 défateur double, à double effet, batis en fer, nouveau système.

1 défateur simple, à simple effet, batis en bois.

2 réunions, batis en bois.

2 grandes cardes doubles, batis en fer et garnies, nouveau système.

2 grandes bobineuses doubles.

2 cardes simples, batis en fer et garnies.

2 cardes à deux tambours, batis en bois et garnies.

2 bobineuses simples.

6 cardes simples, batis en bois et garnies.

2 Escargasses.

1 batteuse et divers accessoires de filature, etc.

S'adresser pour les renseignements et la vente, rue de Nouveaux, à Roubaix, de 9 heures à midi et de 3 heures à 5 heures du soir. (1986)

HOTEL DU COMMERCE

ROUBAIX

CHALES ET SOIERIES

SAISON D'ÉTÉ

M. et Mme CONSTANT WEYL ont l'honneur de prévenir les dames qu'ils vont arriver à Roubaix avec un grand assortiment de soieries pour la saison, et un choix considérable de châles longs et carrés.

Faisant l'exportation, on reprend en échange les gards-robres de dames et d'hommes et châles contre châles seulement.

Les personnes qui désirent que l'on passe chez elles, sont priées d'envoyer leur adresse hôtel du Commerce. (1982)

Avis important.

GRAND DÉBALLAGE

DE

STÉRÉOSCOPES

ET DE

VUES STÉRÉOSCOPIQUES

Rue S-Georges, 36, Roubaix.

CLOTURE DE LA VENTE

IRREVOCABLEMENT

LE LUNDI SOIR, 2 JUILLET

Bon marché incomparable. — Vente à 10 0/0 au-dessous du prix des tarifs des éditeurs.

N. B. On vient de recevoir 2,000 vues et sujets nouveaux, en tous genres, qui sont mis en vente dès aujourd'hui.

OPTIQUE et articles de bureau et de Paris. (1983)

MAISON

FLIPO-MEURISSE

rue de la Fosse-aux-Chênes, 30

ROUBAIX.

MAGASIN DE PAPIERS PEINTS

& DE MIROITERIE.

Grand assortiment de PAPIERS depuis 20 c jusqu'à 20 fr. le rouleau.

BORDURE à 1 fr. le rouleau pour les petits papiers.

GLACES ÉTAMÉES de toutes dimensions, à 40 pour 100 de rabais, à cause de la baisse survenue en manufacture.

PETITS MIROIRS encadrés, prix modérés.

BAGUETTES en or et en bois, pour tentures.

MOULURES en or et en bois, pour cadres. (1944)

ÉTOFFES DE SOIE.

Maison à LYON.

CONFECTIONS.

MOUSSELINES IMPRIMÉES

MANUFACTURE

DENTELLES.

PARIS.



CACHEMIRE DES INDES

Maison à KASCHMIR.

CHALES FRANÇAIS.

TISSUS DE FANTAISIE.

CORBEILLES

DE

MARIAGE.

COMPAGNIE LYONNAISE

Boulevard des Capucines, 35 et 37, — rue Saint-Arnaud, 7, — et rue Neuve-des-Capucines, 16.

Depuis sa fondation, la *Compagnie Lyonnaise* n'a pas cessé de s'occuper particulièrement des articles de goût et de qualité supérieure; elle est aujourd'hui à PARIS, la seule maison offrant de grands assortiments de Hautes-Nouveautés. Ses comptoirs d'achats lui permettent de faire fabriquer ou d'acheter ses jolies nouveautés dans les moments les plus favorables et de les vendre dans les meilleures conditions de qualité et de prix.

La COMPAGNIE LYONNAISE a établi des maisons à Lyon, à Kaschmir, à Alençon, à Chantilly et à Bruxelles, pour la fabrication des *Etoffes de soie*, des *Cachemires* et des *Dentelles*. (Toutes les marchandises, même le *Cachemire des Indes*, sont marqués en chiffres connus.) (1980-5877)